

petits hameaux du Nouveau-Brunswick devaient avoir l'occasion de suivre un tel événement; mais d'autre part, si ce genre de choses doit se faire, alors il faut participer aux frais. Ceci ne peut se faire que dans un plus grand ensemble. Les services apportés dans tous ces endroits seraient de beaucoup accrues, ainsi d'ailleurs que leur qualité.

Le sénateur McElman: Monsieur le Président, je crois devoir dire que la description d'un habitant des provinces maritimes par monsieur Fenety ne s'applique pas nécessairement à tous les habitants!

M. Fenety: Eh bien, nous avons une tournure d'esprit nationaliste, notre propre tournure d'esprit des Maritimes!

Le sénateur McElman: Nous avons entendu ce matin beaucoup de comparaisons entre la situation au Canada et aux États-Unis, mais je crois que nous devrions revenir aux intentions du Parlement lorsqu'il discuta la Loi sur la radiodiffusion, le Livre blanc et le Rapport du Comité de la Chambre sur la radiodiffusion. Je vais lire deux courts paragraphes et je poserai ensuite ma question:

Dans l'élaboration d'une politique de radiodiffusion, il ne faut pas oublier un fait fondamental, à savoir, que les ondes sont un bien public et que le privilège d'utiliser en exclusivité un canal ou une longueur d'ondes est nécessairement subordonné à l'obligation de suivre la ligne de conduite adoptée au pays et de servir le bien commun.—et voici maintenant le rapport du Comité de la Chambre tel qu'il fut adopté:—Le Comité est fermement convaincu qu'il n'entre pas dans les fonctions du Parlement ou du gouvernement de s'occuper de programmation ou du fonctionnement et de la surveillance au jour le jour du réseau de radiodiffusion. C'est toutefois, au Parlement qu'il incombe de définir la ligne de conduite à suivre à l'échelle nationale et d'expliquer en quoi consiste le bien public que doit servir notre réseau de radiodiffusion et de télédiffusion. C'est également au Parlement qu'il revient de structurer solidement le service que nous voulons donner au peuple canadien.

Nous avons beaucoup parlé des réglementations et peu parlé de l'attribution des licences. Ne pensez-vous pas que dans une situation probablement unique au monde l'attribution des licences donne un énorme avantage parce qu'une condition de cette attribution—vous me corrigerez si je fais

erreur—est que la viabilité économique du demandeur soit considérée avant qu'une autre licence soit accordée. N'est-ce pas là une condition unique en son genre?

M. Crépault: Il en est bien ainsi monsieur le sénateur, et c'est là évidemment une considération dont il est tenu compte quand on fait une demande de licence. Les autorités veulent être sûres que vous pourrez survivre. Quant à savoir si ceci est un cas unique au Canada...

Le sénateur McElman: Monsieur, excusez moi. Il ne s'agit pas seulement de s'assurer des chances du nouveau détenteur de licence mais bien de celle de la station existante?

M. Crépault: C'est exact. En d'autres termes, si les autorités croient qu'en accordant une nouvelle licence elles nuiraient à la station existante, elles seraient opposées à l'octroi de cette licence. Quant à savoir si c'est un cas unique dans notre pays, j'incline à croire que la situation pourrait être comparée à celle des compagnies téléphoniques qui semble très pareille. En d'autres termes, je ne pense pas que la Commission des Transports accorderait... je ne pense pas que je pourrais m'installer pour faire concurrence à la Bell Telephone sans obtenir au préalable une licence, et j'ai l'impression qu'il me serait assez difficile d'obtenir l'autorisation d'installer ma propre compagnie de Téléphone au Québec. Je ne crois pas que pareille situation soit unique. Elle existe aussi en ce qui concerne les lignes aériennes.

Le sénateur McElman: Bon, restons-en à la radiodiffusion. Les comparaisons que nous avons entendues aujourd'hui portaient surtout sur le système américain qui est meilleur que le nôtre en ceci qu'il permet de faire de plus gros bénéfices et qu'il permet d'établir les grands réseaux qui, en gagnant plus d'argent, peuvent produire de meilleurs programmes, etc... Je suis sûr que vous ne voudriez pas opter pour le système américain mais considérons un instant la radiodiffusion. Les conditions d'attribution des licences permettraient aux autorités américaines de distribuer les licences comme la manne...

M. Crépault: Oui, mais, monsieur le sénateur, elles commencent à regretter cette politique.

Le sénateur McElman: Vraiment?

M. Crépault: Oui, car je puis vous dire qu'au cours des trois derniers mois, trois stations de télévision américaines ont fait faillite, et probablement un nombre plus élevé de stations de radio. Il y a aussi chevauchement des services et diminution de